



la culture,  
toute une école!

# SOUTIEN FINANCIER AUX COMITÉS CULTURELS SCOLAIRES

2003-2004 | DOCUMENT D'INFORMATION





la culture,  
toute une école!

# SOUTIEN FINANCIER AUX COMITÉS CULTURELS SCOLAIRES

2003-2004 | DOCUMENT D'INFORMATION



Faire parvenir votre dossier en sept copies,  
avant le 11 juin 2004, à l'adresse suivante :

Madame Sylvie Gagné  
Financement des comités culturels scolaires  
Direction générale de la formation des jeunes  
Ministère de l'Éducation  
Édifice Marie-Guyart, 17<sup>e</sup> étage  
1035, rue De La Chevrotière  
Québec (Québec) G1R 5A5

## GROUPES VISÉS

Au cours des dernières années, le développement du concept de comité culturel scolaire et la prise en compte des réalités locales ont donné lieu à deux types de comités : le comité culturel « commission scolaire » et le comité culturel « écoles ».

Le ministère de l'Éducation donne son soutien financier aux deux types de comités. Ainsi, les groupes visés se définissent de la façon suivante.

Les principaux objectifs du **comité culturel « commission scolaire »** sont d'établir une politique culturelle pour l'ensemble des écoles du territoire, d'animer la vie culturelle de la commission scolaire et de mettre en place des moyens pour promouvoir l'intégration de la dimension culturelle dans toutes les écoles. Ses mandats sont les suivants :

- Regrouper l'ensemble de la commission scolaire. Il ne peut donc y avoir qu'**un seul comité culturel de ce type par commission scolaire**.
- Agir sous la présidence d'un cadre de la commission scolaire (ex. : directeur ou coordonnateur des services éducatifs) ou d'une personne désignée par la commission scolaire.
- Doter la commission scolaire d'une politique culturelle adoptée par la table des commissaires.
  - Dans un premier temps, élaborer, conjointement avec les autres instances de la commission scolaire (table des directions d'école, comité de parents, syndicat, etc.), une politique culturelle applicable à l'ensemble de la commission scolaire.
  - Dans un deuxième temps, élaborer un plan d'action visant la mise en œuvre de cette politique culturelle.
  - Enfin, voir à son application, à son évaluation annuelle et à son renouvellement.



- Favoriser les regroupements d'établissements scolaires dans des comités culturels « écoles » selon la répartition géographique de la commission scolaire et veiller à la coordination de ces comités culturels.
- Gérer les finances et les projets du programme Rencontre culture-éducation.
- Sensibiliser les instances de la commission scolaire à l'importance de l'intégration de la dimension culturelle à l'école.
- Coordonner certaines activités culturelles pour l'ensemble de la commission scolaire (Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école, expositions, etc.).
- Organiser des activités culturelles pour le personnel de la commission scolaire.
- Négocier des ententes pour la commission scolaire en ce qui a trait à l'équipement régional (salles de spectacle, bibliothèques municipales, musées, écomusées, galeries d'art, compagnies de transport, etc.).
- Favoriser l'intégration de la dimension culturelle aux projets éducatifs des écoles.



Les principaux objectifs du **comité culturel « écoles »**, issu d'un regroupement de plusieurs établissements scolaires géographiquement voisins, sont d'établir des collaborations avec ses partenaires culturels, en vue d'organiser des sorties culturelles pour l'ensemble des écoles membres, ou des collaborations entre des écoles membres, en vue de faciliter une tournée d'artistes ou de spectacles ou encore la réalisation de projets culturels en collaboration avec des partenaires culturels. Ce comité est habituellement composé de représentants des écoles membres : directeurs, enseignants spécialistes des arts, parents membres de conseils d'établissement, diffuseur local ou régional, animateur culturel municipal, etc.

Il peut exister quelques comités culturels « écoles », selon les pôles géographiques, dans une même commission scolaire. Ces comités culturels doivent regrouper des écoles d'un même secteur, d'un même arrondissement ou d'une même région. Les mandats du comité culturel « écoles » sont les suivants :

- Regrouper les établissements scolaires géographiquement voisins afin de créer une dynamique culturelle régionale.
- Organiser des sorties culturelles pour ses écoles membres.

- Établir, au besoin, des collaborations locales avec des partenaires culturels.
- Mettre à la disposition des écoles des documents pédagogiques permettant de préparer les élèves à une sortie culturelle.
- Impliquer et sensibiliser les membres des directions d'école et les enseignants d'arts.
- Gérer la logistique des sorties culturelles : réservations, transport, collecte de fonds, etc.
- Favoriser l'intégration de la dimension culturelle aux projets éducatifs de ses écoles membres.
- Servir de relais au comité culturel « commission scolaire » pour des actions régionales, s'il y a lieu.
- En l'absence d'un comité culturel « commission scolaire », sensibiliser les instances de la commission scolaire à l'importance de l'intégration de la dimension culturelle à l'école.



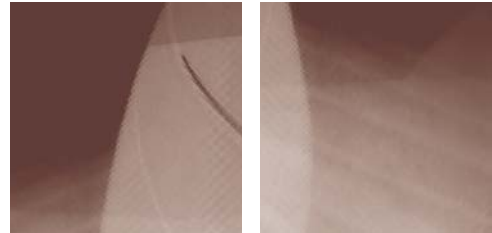
## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

### POUR LE COMITÉ CULTUREL « COMMISSION SCOLAIRE »

- Donner la liste de ses membres.
- Présenter sa politique culturelle ou celle dont la rédaction est actuellement en cours.
- Donner la liste de ses partenaires culturels habituels.
- Présenter le plan d'action réalisé en 2003-2004.
- Présenter son plan d'action pour l'année scolaire 2004-2005.
- Joindre un rapport concernant l'utilisation de l'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation en juin 2003 (s'il y a lieu).

### POUR LE COMITÉ CULTUREL « ÉCOLES »

- Donner la liste de ses membres.
- Donner la liste des écoles membres, y compris le nombre d'élèves de chacune et le nombre d'enseignants concernés.



- Donner la liste de ses partenaires culturels habituels.
- Présenter le bilan des sorties culturelles ou des événements culturels réalisés en 2003-2004 en indiquant, pour chaque activité, le nombre d'élèves qui y ont participé ainsi que le groupe d'âge visé (ex. : assister à un spectacle, visiter un musée, un écomusée ou un lieu historique).
  - Le comité d'évaluation considérera comme un seul comité « écoles » ceux qui sont voisins et qui organisent les mêmes activités dans les mêmes lieux.
  - Les activités suivantes ne sont pas visées par cette mesure : les activités culturelles tenues à l'école, les activités réalisées dans le cadre des programmes Artistes à l'école ou Tournée des écrivains, les sorties sportives, les sorties de fin d'année ainsi que les activités culturelles réalisées par les élèves.
- Présenter son plan d'action pour l'année scolaire 2004-2005.
- Joindre un rapport concernant l'utilisation de l'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation en juin 2003 (s'il y a lieu).



## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Au plus tard le 11 juin 2004, le comité culturel présente son dossier en sept copies.
  - trois représentants du réseau scolaire (enseignant, conseiller pédagogique ou directeur d'école);
  - un représentant d'une direction régionale du ministère de l'Éducation;
  - un représentant d'une direction régionale du ministère de la Culture et des Communications.
- Il achemine ce dossier au ministère de l'Éducation, à l'adresse indiquée au début de ce document.
- Un comité composé de sept membres analyse les dossiers et détermine l'aide financière à apporter. Ce comité est formé des personnes suivantes :
  - un représentant du ministère de l'Éducation;
  - un membre du conseil de direction de l'Association québécoise des comités culturels scolaires;
- Au plus tard le 30 septembre 2004, le ministère de l'Éducation, par l'intermédiaire de l'organisme mandataire, verse les subventions correspondant aux sommes consenties.

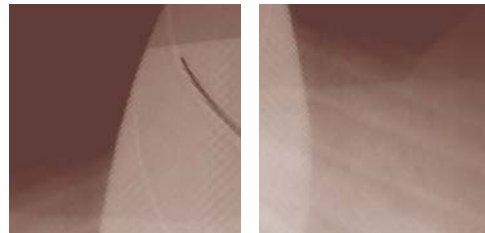
## RÉFÉRENTIEL SERVANT À L'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le référentiel concernant l'attribution de l'aide financière est précisé dans le tableau en annexe. Il tient compte des deux types de comités culturels répertoriés dans le réseau scolaire, soit le comité culturel « commission scolaire » et le comité culturel « écoles », et sera utilisé pour l'évaluation des dossiers.



## DÉPENSES ADMISSIBLES

- Frais de papeterie, d'impression ou de photocopie.
- Frais liés à un événement d'information pour les activités qui se dérouleront en cours d'année.
- Frais de suppléance permettant au personnel enseignant concerné de participer à la recherche, à l'organisation et à la réalisation de sorties ou d'événements culturels dans les écoles membres.
- Frais de secrétariat ou de soutien à l'organisation des sorties.
- Frais de déplacement des membres du comité.



Il faut préciser que la somme allouée a pour objectif de financer le fonctionnement des comités culturels scolaires et non les activités réalisées par ceux-ci.

## INTERVENTION PARTICULIÈRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004

Tout nouveau comité culturel « écoles » officiellement constitué au cours de la présente année recevra un montant forfaitaire de 1 000 \$, ce qui pourra l'aider dans l'élaboration d'un plan de travail pour l'année scolaire 2004-2005.

**RÉFÉRENTIEL**  
 POUR L'ATTRIBUTION  
 DE L'AIDE  
 FINANCIÈRE AU  
 FONCTIONNEMENT  
 DES COMITÉS  
 CULTURELS  
 SCOLAIRES  
 POUR L'ANNÉE  
 2003-2004

page 6

ANNEXE

TYPE DE COMITÉ	MONTANT FORFAITAIRE DE BASE	PRÉSENCES-ÉLÈVES
COMITÉ CULTUREL « commission scolaire »	1 000 \$	-
COMITÉ CULTUREL « écoles »	1 500 \$	300 \$ par 1 000 présences-élèves
COMITÉ CULTUREL « écoles » formé au cours de la présente année	1 000 \$	-

L'aide financière sera ajustée chaque année en fonction des ressources financières disponibles.

DEMANDE DE  
SOUTIEN AU  
FONCTIONNEMENT  
DES COMITÉS  
CULTURELS  
SCOLAIRES

- Le comité d'évaluation n'étudiera que les demandes présentées à l'aide de ce formulaire.
- Toutes les sections pertinentes doivent être remplies :
  - comités culturels « commission scolaire » : pages 1, 2, 3, 5 et 6
  - comités culturels « écoles » : pages 1, 2, 4, 5, 7 et 8

COMITÉ CULTUREL « commission scolaire »

COMITÉ CULTUREL « écoles »

Année scolaire  
2003-2004

■ Nom du comité .....

page 1

■ Nom de la présidente ou du président .....

■ Adresse du comité .....

■ N° de téléphone .....

■ Courriel .....

SIGNATURES

.....  
Présidente ou président du comité culturel

.....  
Directrice générale ou directeur général  
de la commission scolaire

.....  
Date

.....  
Date





DESCRIPTION DES  
ACTIVITÉS RÉALISÉES  
PAR LE COMITÉ  
CULTUREL « ÉCOLES »  
DURANT L'ANNÉE  
SCOLAIRE 2003-2004

**ÉCOLES CONCERNÉES**

Notre comité culturel regroupe ..... écoles primaires et ..... écoles secondaires.  
Il rejoint ..... enseignantes et enseignants et ..... élèves (joindre la liste des  
écoles en mentionnant le nombre d'élèves et d'enseignants pour chacune d'entre elles).

**SORTIES CULTURELLES**

Durant l'année scolaire 2003-2004, nous avons organisé ..... sorties culturelles (utiliser  
la page 7 du présent document).

**PARTENAIRES CULTURELS**

Nous agissons en collaboration avec un diffuseur ou un centre culturel :

.....

.....

.....

Plan d'action du comité pour l'année scolaire 2004-2005 (utiliser la page 8 du présent  
document).

RAPPORT SUR  
L'UTILISATION  
DE L'AIDE  
FINANCIÈRE  
ALLOUÉE  
EN JUIN 2003

**DÉPENSES ADMISSIBLES :**

- frais de papeterie, d'impression ou de photocopie;
- frais liés à un événement d'information pour les activités qui se dérouleront en cours d'année;
- frais de suppléance permettant au personnel enseignant concerné de participer à la recherche, à l'organisation et à la réalisation de sorties ou d'événements culturels dans les écoles membres;
- frais de secrétariat ou de soutien à l'organisation des sorties;
- frais de déplacement des membres du comité.

Montant de la subvention reçue ..... page 5

Frais de secrétariat (papeterie, impression, poste, travail de bureau, etc.) .....

Frais de déplacement des membres du conseil d'administration .....

Frais de suppléance des membres du conseil d'administration .....

Frais liés à la publicité d'un événement (conférence de presse, articles publiés dans les journaux, etc.) .....

Autres (préciser) .....

TOTAL .....

.....  
Signature de la présidente ou du président du comité culturel

**BILAN DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR VOTRE COMITÉ CULTUREL  
« COMMISSION SCOLAIRE » DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2003-2004**


**PLAN D'ACTION DE VOTRE COMITÉ CULTUREL « COMMISSION SCOLAIRE »  
POUR L'ANNÉE 2004-2005**




**PLAN D'ACTION DE VOTRE COMITÉ CULTUREL « ÉCOLES » POUR L'ANNÉE 2004-2005**

